

Droit international de l'environnement et mise en oeuvre du droit à l'eau potable en Afrique Centrale : le cas du Cameroun

Citation for published version (APA):

Atontsa, M. J. C. (2011). *Droit international de l'environnement et mise en oeuvre du droit à l'eau potable en Afrique Centrale : le cas du Cameroun*. Datawyse / Universitaire Pers Maastricht. <https://doi.org/10.26481/dis.20111109ca>

Document status and date:

Published: 01/01/2011

DOI:

[10.26481/dis.20111109ca](https://doi.org/10.26481/dis.20111109ca)

Document Version:

Publisher's PDF, also known as Version of record

Please check the document version of this publication:

- A submitted manuscript is the version of the article upon submission and before peer-review. There can be important differences between the submitted version and the official published version of record. People interested in the research are advised to contact the author for the final version of the publication, or visit the DOI to the publisher's website.
- The final author version and the galley proof are versions of the publication after peer review.
- The final published version features the final layout of the paper including the volume, issue and page numbers.

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal.

If the publication is distributed under the terms of Article 25fa of the Dutch Copyright Act, indicated by the "Taverne" license above, please follow below link for the End User Agreement:

www.umlib.nl/taverne-license

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us at:

repository@maastrichtuniversity.nl

providing details and we will investigate your claim.

RESUME

« *L'absence d'eau ou sa mauvaise répartition tue dix fois plus que toutes les guerres réunies* ». Conseil Mondial de l'Eau-2005.

Quel est le rôle du Droit international de l'environnement dans la mise en œuvre du droit à l'eau potable en Afrique centrale : le cas du Cameroun ?

Le Droit international de l'environnement *lato sensu* joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du droit à l'eau potable en Afrique centrale et au Cameroun en particulier. Même si ce rôle n'est pas encore suffisant au regard de ses limites dans l'élaboration des mécanismes juridiques propices à la réalisation du droit à l'eau potable. La principale limite du droit international de l'environnement vient du fait que cette discipline est plus concentrée sur les questions du droit de l'eau (relevant de la souveraineté des Etats) que sur celle du droit à l'eau potable (concernant les individus ou groupes sociaux).

Lato sensu, les acteurs du droit international ont certes réussi à édicter des textes¹ qui reconnaissent implicitement et quelquefois explicitement le droit à l'eau potable ; mais, ces textes, vu leurs généralités et quelquefois leurs spécificités, n'ont pas permis de façon définitive la réalisation du droit à l'eau en tant qu'un droit humain essentiel au plan international comme au plan interne.

Le PIDESC (Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels) aurait peut-être pu constituer une arme non négligeable dans cette entreprise ; mais, il ne fait malheureusement pas directement référence au droit en question. On le déduit simplement des autres Droits Economiques, Sociaux et Culturels tels que : le droit à la santé, le droit au logement suffisant, le droit à la nourriture, etc. Comme éclaircisseur, l'Observation Générale N°15 vient en 2002 donner une plus value à ce droit notamment en lui accordant une définition plus précise. Cependant, comme son nom l'indique, cette observation demeure une simple observation sans aucune valeur juridique contraignante.

Cette thèse cherche donc autant que possible, à recenser au plan international les mécanismes juridiques de mise en œuvre du droit à l'eau potable afin de voir comment ces derniers pourraient être exploités au plan interne. Son objectif principal est de trouver une piste efficace de réalisation du droit à l'eau potable au Cameroun en particulier, en Afrique centrale et voir au plan universel.

SUMMARY OF THE DISSERTATION

(According to Article 23 § 3 of the Regulation Governing the Attainment of Doctoral Degrees-Maastricht University 2003.)

What is the role of International Environmental Law (IEL) in implementing the right to drinking water in Central Africa : case of Cameroon ?

Lato sensu, the International Environmental Law plays a key role in implementing the right to drinking water in Central Africa, especially in Cameroon. Even if that role is not sufficient under the limitations in developing legal mechanism for the realization of the right to drinking water.

¹ Voir les notes de bas de page 7 et 8.

The essential limit of International Environmental Law is that, this discipline is more focused on right of water (under the sovereignty of states) than the right to drinking water (concerning individuals or social groups). Broadly defined, actors of international law have certainly managed to enact implicitly and sometimes explicitly text of official recognition of the right to drinking water. However, these texts seen their general nature and sometimes their specificities, failed to allow a final realization of the right to water as a basic human right internationally as well as domestically.

The ICESCR (International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights) might be a significant weapon in this enterprise, but unfortunately it does not refer directly to the right. It is simply deduced from other ESCR such as : the right to health, the right to adequate housing, the right to food etc. As a scout, General Comment No. 15 edited in 2002 has given added value to this right, including giving a more precise definition, but as its name suggests, it remains a simple observation, with no binding legal force.

This PhD thesis aims as far as possible to identify at international universal plan, legal mechanisms to implement the right to drinking water, and to see how it could be used internally. Its main objective is to find an effective realization of the right to drinking water in Cameroon in particular, in Central Africa and at global level in general.

NOTE EXPLICATIVE

Cette thèse a pour objectif :

- de chercher une esquisse de définition claire au droit à l'eau potable et de lever les équivoques qui entourent la notion ;
- de voir comment du droit international largement défini, on pourrait extraire un droit à l'eau potable véritable et le mettre en œuvre au plan interne (l'étude est centrée sur l'Afrique centrale et sur le cas du Cameroun en particulier) ;
- de recenser les obstacles à la mise en œuvre du droit à l'eau potable en essayant d'y apporter des esquisses de solutions ;
- de voir quel avantage pourrait avoir une Convention-cadre dans ce domaine pour une mise en œuvre réussie du droit à l'eau potable.

Cette thèse n'entend pas :

- aboutir forcément à une solution miracle pour faire face à la crise globale de l'eau potable actuelle, mais elle cherche autant que faire se peut à limiter les atteintes portées à ce droit ;
- résoudre les problèmes géographiques liés à l'inaccessibilité à la ressource du point de vue globale, mais trouver des stratégies juridiques et quelque fois économiques de limitation du taux d'inaccessibilité.

Comme public cible, elle pourrait bien être bénéfique tout d'abord pour l'Afrique centrale et plus précisément pour le pays objet de l'étude (le Cameroun) où le droit à l'eau potable est encore en chantier. Elle pourrait servir de guide aux membres de la société civile, aux décideurs politiques et autres praticiens de droit ou chercheurs intéressés par la question de mise en œuvre du droit à l'eau potable. Ceux-ci pourraient s'en inspirer pour développer ou approfondir leurs connaissances dans le domaine. En définitive, cette thèse est donc rédigée pour être lue et appréciée pour une meilleure adaptation en fonction des contextes.